

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le **2^e** jour du mois de **décembre** de l'an **2024**, à **19 h 30**, au bureau municipal, situé au 9, chemin Gosford Sud à Ham-Sud, à laquelle sont présents :

Présences :

- M. Serge Bernier, maire
- Mme Diane Audit-Goddard, conseillère
- Mme Marilène Poirier, conseillère
- M. Simon Larrivée, conseiller
- M. Luc St-Laurent, conseiller
- M. Antonin Boulet, conseiller
- M. William Darveau-Vaillancourt, conseiller

Est également présent : Etienne Bélisle, directeur général et greffier-trésorier.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Serge Bernier, maire, constate le quorum à **19 h 30** et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. M. Etienne Bélisle, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

20241202-01

1.1 Adoption de l'ordre du jour

***Il est proposé par Diane Audit-Goddard
Et unanimement résolu***

QUE l'ordre du jour déposé par la directeur général et secrétaire-trésorier soit adopté en laissant le point « varia » ouvert et que le point suivant soit retiré :

3.5 Calendrier 2025 – modification de date – séance ordinaire d'octobre 2025

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

20241202-01 1.1 Adoption de l'ordre du jour

20241202-02 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024

2. INVITÉ OU INFORMATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCE

20241202-03 3.1 Dépenses faisant suite à la séance du 4 novembre 2024

20241202-04 3.2 Comptes à payer et dépenses incompressibles – novembre 2024

20241202-05 3.3 Salaires payés de la Municipalité – novembre 2024

3.4 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour – novembre 2024

~~3.5 Calendrier 2025 – modification de date séance d'octobre 2025~~

20241202-06 3.6 Entente en inspection et participation à la cotisation COMBEC pour l'année 2025

20241202-07 3.7 Octroi de mandat – reddition TECQ 2019-2024 – Groupe RDL

4. LÉGISLATION

- 20241202-08 4.1 Règlement 2024-01 modifiant le Règlement 2016-02 sur la régie interne des séances du conseil
- 20241202-09 4.2 Règlement 2024-02 modifiant le Règlement 2018-05 sur la gestion contractuelle
- 20241202-10 4.3 Avis de motion et dépôt de projet – Règlement 2024-03 fixant les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2025 et les conditions de leur perception
- 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 6. TRANSPORT ET VOIRIE
 - 20241202-11 6.1 Travaux Route 257 – facture et décompte progressif et libération des retenues
 - 20241202-12 6.2 Reddition de compte – PAVL-PPA-CE
 - 20241202-13 6.3 Reddition de compte – Route 257 – décret 1621-2021
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
 - 20241202-14 7.1 Adhésion 2025 à l'Écocentre de Val-des-Sources
- 8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 8.1 Rapport mensuel de l'inspectrice et liste des permis émis novembre 2024
 - 20241202-15 8.2 PIIA – Déboisement et préparation de terrain, 4 rue Lise
 - 20241202-16 8.3 Rapport d'activités 2024 – agente locale de développement
- 9. LOISIRS ET CULTURE
- 10. RESSOURCES HUMAINES
 - 20241202-17 10.1 Rémunération des employés municipaux – année 2025
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS
- 12. CORRESPONDANCE ET DEMANDE D'APPUI
 - 20241202-18 12.1 Demande d'appui – FADOQ Club les Montagnards de Ham-Sud
 - 20241202-19 12.2 Demande d'appui – Internet à la Maison des Jeunes
- 13. VARIA
- 20241202-20 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

20241202-02

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024 et qu'ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

***Il est proposé par Diane Audit-Goddard
Et unanimement résolu***

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024 soit adopté tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2 INVITÉ OU INFORMATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Le maire transmet diverses informations aux membres du conseil.

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCE

20241202-03

3.1 Dépenses faisant suite à la séance du 4 novembre 2024

*Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu*

D'accepter la liste des chèques d'une somme de **27 909,63 \$** faisant suite à la séance ordinaire du 4 novembre 2024.

ADOPTÉE

20241202-04

3.2 Compte à payer et dépenses incompressibles – novembre 2024

*Il est proposé par Diane Audit-Goddard
Et unanimement résolu*

D'accepter la liste des chèques à émettre au **2 décembre 2024** d'une somme de **67 337,12 \$** pour le paiement des différents fournisseurs. Cette liste inclut les dépenses incompressibles ainsi que celles autorisées par le directeur général.

	Fournisseurs	Montants
1	BIOGENIE CANADA INC.	53,81 \$
2	CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DES SOURCES	301,00 \$
3	CENTRE DE RÉNOVATION G. DOYON INC.	3 335,98 \$
4	DUFOUR & PELLAND 9065-1878 INC.	577,91 \$
5	EXCAVATION LYNDON BETTS	16 528,46 \$
6	INFORMATIQUE ASR	215,47 \$
7	JEAN-MARC LAROCHE EE INC.	431,16 \$
8	JEMARCHAND	316,18 \$
9	JN DENIS INC	198,57 \$
10	L'ATELIER DU RANG ENR.	2 621,43 \$
11	MECANIQUE SF	3 305,88 \$
12	MEGABURO - DRUMMONDVILLE	97,34 \$
13	MRC DES SOURCES	718,83 \$
14	NOVO SST	-12,28 \$
15	PHILIPPE GOSSELIN & ASSOCIÉS	159,08 \$
16	QUINCAILLERIE N.S. GIRARD INC	36,60 \$
17	RÉGIE INCENDIE DES RIVIÈRES	23 279,63 \$
18	REGIE INTERM. D'INCENDIE DES TROIS MONTS	9 699,82 \$
19	REGIE INTERMUNICIPALE DES HAMEAUX	2 552,45 \$
20	SIGNAL SERVICES INC.	108,07 \$
21	TRANSPORT EXCAVATION M. COUTURE & FILS INC	2 205,07 \$
22	VISA	24,70 \$
23	VIVACO GROUPE COOPÉRATIF	581,96 \$
	TOTAL:	<u>67 337,12 \$</u>

ADOPTÉE

20241202-05

3.3 Salaires payés de la Municipalité – novembre 2024

*Il est proposé par Antonin Boulet
Et unanimement résolu*

D'accepter la liste des chèques de paie au montant de **18 082,09 \$** émis du 4 novembre au 2 décembre 2024.

ADOPTÉE

3.4 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour – novembre 2024

Le directeur général dépose aux membres du conseil la situation budgétaire et des prêts à jour de la municipalité au 30 novembre 2024.

3.5 Ce point a été retiré

20241202-06

3.6 Entente en inspection et participation à la cotisation COMBEC pour l'année 2025

*Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu*

QUE la Municipalité renouvelle son entente en inspection avec la firme Consultants GTE pour l'année 2025 selon les tarifs suivants :

- Taux horaire : 74.45\$ / heure, taxes applicables en sus
- Déplacement sur le territoire et aller-retour : 0.68\$ / km, taxes applicables en sus

QUE la Municipalité assume 50% de la cotisation à la COMBEQ pour l'année 2025 si nécessaire.

ADOPTÉE

20241202-07

3.7 Octroi de mandat – reddition TECQ 2019-2024 – Groupe RDL

*Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu*

QUE le conseil de la municipalité de Ham-Sud donne le mandat de l'audit de la reddition de compte finale du programme de subvention TECQ 2019-2024 au Groupe RDL Victoriaville.

ADOPTÉE

4 LÉGISLATION

20241202-08

4.1 Règlement 2024-01 modifiant le Règlement 2016-02 sur la régie interne des séances du conseil

CONSIDÉRANT l'article 491 du Code municipal du Québec qui permet au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du conseil et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ham-Sud désire agir afin de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ham-Sud a adopté le règlement 2016-02 *RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL*;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun que le Conseil adopte un règlement mis à jour à cet effet;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par la conseillère Marilène Poirier lors de la séance du 4 novembre 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

***Il est proposé par William Darveau-Vaillancourt
Et unanimement résolu***

QUE le *Règlement 2024-01 modifiant le Règlement 2016-02 sur la régie interne des séances du conseil* soit adopté.

ADOPTÉE

20241202-09

4.2 *Règlement 2024-02 modifiant le Règlement 2018-05 sur la gestion contractuelle*

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 2021-01 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité le 8 mars 2021, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (« CM ») ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2023, chapitre 33), sanctionnée le 8 décembre 2023 (projet de loi 39), de même que la Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.Q. 2024, chapitre 24), sanctionnée le 6 juin 2024 (projet de loi 57), modifient certaines dispositions du CM relativement à certaines mesures qui peuvent être adoptées par les Municipalités dans leur règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de modifier le présent Règlement de gestion contractuelle pour ajouter les dispositions rendues obligatoires par ces lois et pour y ajouter des mesures facultatives en matière d'octroi de certains contrats à un fonctionnaire ou un membre du conseil de la Municipalité lorsque les conditions applicables sont rencontrées;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Luc St-Laurent lors de la séance du 4 novembre 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance.

***Il est proposé par Simon Larrivé
Et unanimement résolu***

QUE le *Règlement 2024-02 modifiant le Règlement 2021-01 sur la gestion contractuelle* soit adopté.

QU'une copie du *Règlement 2024-02 modifiant le Règlement 2021-01 sur la gestion contractuelle* soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

20241202-10

4.3 Avis de motion et dépôt de projet – Règlement 2024-03 fixant les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2025 et les conditions de leur perception

Le conseiller Luc St-Laurent dépose le projet de règlement et donne avis de motion qu'il adoptera ou fera adopter le *Règlement 2024-03 fixant les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2025 et les conditions de leur perception*.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

6. TRANSPORT ET VOIRIE

20241202-11

6.1 Travaux Route 257 – facture et décompte progressif et libération des retenues

CONSIDÉRANT les travaux de reconstruction de la Route 257 Ouest en cours;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une confirmation d'aide financière du ministère des Transport du Québec, confirmée par le décret no 1621-2021;

CONSIDÉRANT QUE le surveillant de chantier recommande le paiement du décompte progressif no 9, d'une somme de 722 013.56 \$, taxes incluses, à *Pavage Centre Sud du Québec inc.* dans le cadre des travaux de reconstruction de la Route 257 Ouest;

***Il est proposé par Antonin Boulet
Et unanimement résolu***

QUE le conseil de la Municipalité de Ham-Sud autorise le paiement à *Pavage Centre Sud du Québec inc.* des factures no. 12271 et 12272, associées au décompte progressif no 9 pour la libération des retenues et pour les travaux de reconstruction de la Route 257 Ouest, pour un montant de 722 013.56 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

20241202-12

6.2 Reddition de compte – PAVL-PPA-CE

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Ham-Sud a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

***Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu***

QUE le conseil de la Municipalité de Ham-Sud approuve les dépenses d'un montant de 26 717 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

20241202-13

6.3 Reddition de compte - Route 257 – décret 1621-2021

***Il est proposé par William Darveau-Vaillancourt
Et unanimement résolu***

QUE le conseil de la Municipalité de Ham-Sud approuve les dépenses d'un montant de 1 371 327.70\$ relatives aux travaux de reconstruction d'un tronçon de la route 257 à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés aux documents transmis au ministre des Transports, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

20241202-14

7.1 Adhésion 2025 à l'Écocentre de Val-des-Sources

***Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu***

QUE le conseil de la Municipalité de Ham-Sud renouvelle son adhésion à l'écocentre de la ville de Val-des-Sources en 2025 pour un montant estimé de 1 509.92 \$.

QUE le conseil de la Municipalité de Ham-Sud demande à la Ville de Val-des-Sources de considérer un tarif à la porte pour l'année 2026.

ADOPTÉE

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport mensuel de l'inspectrice et liste des permis émis septembre 2024

Le directeur général dépose le rapport faisant état des permis émis pour le mois de novembre 2024 préparé par l'inspectrice en bâtiment et en environnement.

20241202-15

8.2 PIIA – déboisement et préparation de terrain, 4 rue Lise

CONSIDÉRANT que le lot 6 431 196 est situé en zone Rur32, soit dans un secteur assujetti au PIIA ;

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis visant le déboisement et la préparation du terrain qui inclut l'aménagement de l'entrée de cour a été soumise, laquelle porte le numéro #2024-11-0059;

CONSIDÉRANT que les documents pour l'ensemble du projet sont soumis pour évaluation de cette partie du projet de construction résidentielle futur;

CONSIDÉRANT que le déboisement respecte l'objectif de préservation du couvert végétal avec environ 75% du couvert maintenu ;

CONSIDÉRANT que l'implantation de la maison sur le terrain a été présentée et respecte le critère du PIIA ;

CONSIDÉRANT que le projet de construction de la résidence doit être présenté au CCU pour évaluation en vertu du PIIA ;

CONSIDÉRANT que le projet proposé de déboisement et de préparation du terrain respecte l'objectif et les critères du PIIA ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande que la demande soit acceptée en vertu du règlement sur les PIIA ;

***Il est proposé par Luc St-Laurent
Et adopté à l'unanimité***

Que le projet de déboisement et de préparation du terrain incluant l'aménagement de l'entrée de cour sur le lot 6 431 196 soit accepté tel que présenté en vertu du règlement sur les PIIA.

ADOPTÉE

20241202-16

8.3 Rapport d'activités 2024 – agente locale de développement

***Il est proposé par Simon Larrivée
Et adopté à l'unanimité***

DE soumettre le « Rapport d'activités 2024, Municipalité de Ham-Sud » à la MRC Les Sources, tel que présenté par le directeur général.

ADOPTÉE

9. LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier.

10. RESSOURCES HUMAINES

20241202-17 10.1 Rémunération des employés municipaux – année 2025

*Il est proposé par Marilène Poirier
Et adopté à l'unanimité*

D'autoriser les augmentations salariales prévues aux contrats de travail des employés municipaux au 1er janvier 2025.

ADOPTÉE

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Les citoyens adressent leurs questions aux élus.

12. CORRESPONDANCE ET DEMANDE D'APPUI

20241202-18 12.1 Demande d'appui – FADOQ Club les Montagnards de Ham-Sud

*Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu*

QUE le conseil de la Municipalité de Ham-Sud accorde une subvention de 700 \$ à la FADOQ – Les Montagnards de Ham-Sud pour l'année 2025.

ADOPTÉE

20241202-19 12.2 Demande d'appui – internet à la Maison des jeunes

*Il est proposé par William Darveau-Vaillancourt
Et unanimement résolu*

D'accorder une aide financière à Découverte Jeunesse de Ham-Sud pour les frais de connexion internet de la maison des jeunes d'un montant équivalent à 500 \$ pour l'année 2025.

ADOPTÉE

13. VARIA

Aucun dossier.

20241202-20 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Diane Audit-Goddard

Et unanimement résolu

QUE la présente séance soit levée à 20 h 00.

ADOPTÉE

Serge Bernier
Maire

Étienne Bélisle
**Directeur général et greffier-
trésorier**

Je, Serge Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Serge Bernier
Maire